Propulseur d'entreprises collectives performantes

Acheter ou vendre une entreprise en mode collectif

CDRQ
Coopérative de développement régional du Québec

cdrq.coop

Forfait | Acheter ou vendre une entreprise en mode collectif

CDRQ

3 avantages à la reprise

La reprise collective d'une entreprise est une avenue qui compte de nombreux avantages tant pour les cédants que les repreneurs.

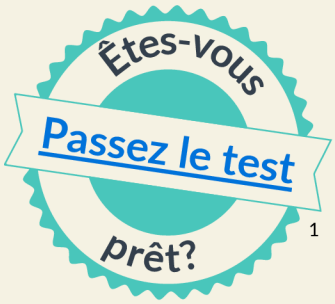

1

1. **Assurer la pérennité de son entreprise et de ses valeurs**
2. **Profiter d'un régime fiscal avantageux**
3. **Accéder à un réseau structuré d'accompagnants financiers et techniques avec des solutions dédiées**

Questions fréquentes

Coopérative ou OBNL?

Vous avez un projet d'entreprise mais vous ne savez pas si la coopérative ou l'OBNL serait le meilleur véhicule juridique pour votre organisation. Voici les principales différences entre les deux modèles.
cdrq.coop/blogue

Que sont les lettres patentes?

Par définition, les lettres patentes (oui, c'est toujours au pluriel!) sont les documents qui constituent un organisme à but non lucratif (OBNL). Notez qu'elles ne s'applique pas aux coopératives.
cdrq.coop/blogue

Comment fonctionne une coopérative?

Le fonctionnement d'une coopérative est plus simple qu'on le croit! C'est avant tout un modèle d'affaires qui permet de créer une entreprise à son image tout en répartissant les richesses et les risques entre les membres. Une occasion d'en apprendre plus sur ce qui vous attend.
cdrq.coop/blogue

Avez-vous des exemples récents de rachat par un collectif?

Année après année, des entreprises sont rachetées par des groupes d'entrepreneurs formés de citoyens de la communauté, d'anciens employé.es ou des fournisseurs. La librairie Les Bouquinistes et la ferme Au bout du rang en sont de bons exemples.

Forfait | Acheter ou vendre une entreprise en mode collectif

Vendre son entreprise aux employés, aux clients, à des fournisseurs ou à la communauté c'est possible. Notre équipe vous accompagne dans ce processus de création d'une coop ou un OBNL sans interrompre vos activités commerciales.

Durée du démarrage | En moyenne 18 mois

Préparation du cédant et du repreneur

01 Préparation du cédant

- Planifier le projet (mémo fiscal)
- Réaliser un plan de valorisation de l'entreprise
- Établir un plan de relève (+ études de faisabilité si requises)

02 Préparation du repreneur

- Former un comité provisoire
- Créer un comité de transfert
- Réaliser des études faisabilité lorsque requises
- Évaluer la juste valeur marchande de l'entreprise
- Choisir la forme juridique
- Monter le dossier (plan d'affaires, prévisions financières, etc.)

03 Création de la coopérative ou de l'OBNL

- Produire la demande de constitution
- Rédiger les règlements internes
- *Spécifique aux entreprises coopératives*
  - *Préparer : 1ère assemblée et 1er CA*
  - *Mobiliser les membres*
  - *Mettre en place les registres de la coopérative*

04 Accord et transfert

- Rédiger la lettre d'intention d'achat
- Effectuer une vérification diligente
- Négocier le contrat d'acquisition
- Conclure le financement

05 Transition et management

- Déployer : plan d'affaire, plan de relève et politique de gestion interne
- Effectuer un suivi financier
- Mettre en place un plan de formations (gouvernance, compréhension des états financiers, etc.)

Forfait | Acheter ou vendre une entreprise en mode collectif

Coûts à considérer

Accompagnement CDRQ

- Accompagnement forfaitaire subventionné
  1 800 $ + tx
- Accompagnement non subventionné
  15 000 $ + tx

Adhésion volontaire et cotisation annuelle

- Adhésion volontaire (parts sociales)
  100 $

Frais de constitution

- Requête accompagnant les statuts de constitution d'une coopérative, de fusion ou de continuation
  290 $ (note 1)
- Requête demandant la modification des statuts d'une coopérative
  80 $ (note 1)
- Frais de constitution d'une personne morale sans but lucratif
  208 $

Services juridiques ou spécialisés

- Membre
  170 $/heure
- Non membre
  190 $/heure

Services-conseils

- Membre
  150 $/heure
- Non membre
  150 $/heure

Déclaration au Registre des entreprises

COOPÉRATIVE

- Déclaration initiale si produite dans les délais prévus
  0 $ (note 2)
- Déclaration tardive
  45 $ (note 3)
- Annuellement
  45 $

OBNL

- Déclaration initiale si produite dans les délais prévus
  0 $ (note 2)
- Déclaration tardive
  38 $ (note 3)
- Annuellement
  38 $

Avantage membre

Notre service d'accompagnement est offert sur une base forfaitaire grâce à une aide financière disponible dans le cadre de l'Entente de partenariat entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et le Conseil québécois de la coopération et la mutualité.

1. *Sujet à modification le 1er avril de chaque année. Le paiement doit être effectué par chèque visé, traite bancaire ou mandat-poste, fait à l'ordre du ministre des Finances.*
2. *Le délai accordé pour produire la déclaration initiale est de 60 jours suivant la date de l'immatriculation.*
3. *Grille détaillée des tarifs : https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/tarifs/tarifs/default.aspx*

Québec

Repreneuriat Collectif

Forfait | Acheter ou vendre une entreprise en mode collectif

Accès conseil

Une fois par année, chaque membre actif non-fédéré bénéficie d'un accès privilégié aux conseils du personnel de la CDRQ. Après avoir profité de cet accès privilégié, le membre peut toujours solliciter l'expertise de sa direction régionale. Selon l'ampleur de la demande, cette sollicitation peut conduire à l'activation d'un service d'accompagnement.

Tarifs préférentiels

Les membres peuvent accéder à certains de nos services à moindre coût. Pour en profiter, ils doivent préalablement **respecter les paramètres fixés par le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec (MEIE)**, pourvoyeur de cet avantage financier.

Avantages membre

Liste des avantages offerts aux membres de la Coopérative de développement régional du Québec.

Programme Privilèges Collectifs

Les membres de la CDRQ bénéficient d'un accès exclusif à notre **programme Privilèges Collectifs**. Profitez d'une multitude d'avantages et de réductions auprès de partenaires de choix.

Formation

- Les membres qui disposent d'un régime d'investissement coopératif ou d'un REER Coop sont invités à participer à une formation exclusive.
- Chaque membre reçoit un accès gratuit à nos vidéos de la *Série Gouvernance* dédiées à la gouvernance d'entreprise collective.

Conférence et événement

- Les membres ont accès aux événements de réseautage régionaux et nationaux de la CDRQ.

Communication et marketing

- Abonnement à l'infolettre aux membres « La CDRQ et vous » permettant de rester connecté aux nouvelles du monde coopératif et des actualités de la CDRQ.
- Possibilité de diffuser ses événements ou offre d'emploi dans notre infolettre.

Notes